

Souveraineté La Solution inc.

- Que le gouvernement en place fasse une loi qui ferait en sorte que toute invention venant du Québec inventée par un québécois ait un nom francophone et logo de la compagnie existante ou à venir quitte à le changer dans le futur.
- Que le gouvernement en place introduise une loi pour faire en sorte, que tout ce qui est introduit en sol québécois soit étiqueté par un gros caractère français avec un logo.
- Que le gouvernement en place introduise une loi interdisant aux personnes qui annoncent la vente d'arbore une enseigne en français et une autre en anglais, exemple : A vendre, for sale. Une amende de \$20.00 minimum plus les frais, si trouvés coupables et enlevée sur le rapport d'impôts.
- Que le gouvernement en place introduise une loi interdisant aux restaurants d'avoir des napperons en anglais et d'autres en français ou toute enseigne sous peine d'amende, si trouvé coupables, de 100\$ pour la première offense et plus selon la gravité de l'offense et le double pour récidive. Les enseignes et directives devraient être unilingue français avec un pictogramme y compris les napperons. Exemple: les restaurants devraient afficher le menu en français, avec un pictogramme (l'image de mets). Compte tenu de la mondialisation du tourisme, ça fait en sorte que nous sommes exposés à plusieurs alphabets : turc, grec, arabe, chinois, russe, etc. Il ne s'agit pas de faire plusieurs exemplaires de ces menus en différentes langues, dialectes, alphabets, (un pictogramme est de mise). D'ailleurs toutes ces choses sont déductibles d'impôts. Et comme dit l'adage : «avant d'exiger le respect d'autrui, il faut se respecter soi-même».
- Que le gouvernement en place à Québec introduise une loi qui ferait en sorte que toute compagnie en sol québécois et qui veut s'installer ici, se dote d'un nom québécois français et d'un logo.
- Que le gouvernement présent introduise une loi qui fera en sorte que la radio française ici au Québec nous fasse entendre des chansons françaises (québécoises) à plus de 83% et ceci aux grandes heures d'écoute et 17% en toutes les langues et dialectes, exemple : italien, portugais, allemand, chinois, anglais, russe, etc.
- Qu'une loi soit introduite qui fera en sorte que la télévision québécoise transmette une programmation qui soit d'origine québécoise à 90%, ceci stimulera la création d'émissions.
- Que le gouvernement présent introduise une loi pour arrêter définitivement les commerciaux faits pour nous à l'étranger. Qu'il oblige tout diffuseur en sol québécois d'utiliser dans sa publicité des acteurs québécois, des lieux québécois, des trames sonores et des chansons québécoises, et des artisans québécois. Il ne faut pas oublier que nos acteurs (actrices) vont bientôt passer de minoritaires sur la sécurité sociale à majoritaires si une loi dans ce sens n'est pas faite et appliquée au plus tôt, sinon nous (les payeurs de taxes) allons encore payer la note.
- Que soit autorisée une loi dans le mandat de rendre obligatoire des cours de diction pour bien parler le français aux présents animateurs (trices) des médias : télévision, radio, presse écrite et électronique. Il ne faut pas oublier la portée de l'influence que ces gens ont sur nous et nos enfants.
- De faire connaître par voie publicitaire à la télé, radio, journaux, presse écrite et électronique, que l'Agence internationale de la francophonie (A. I.F.) est là pour défendre et promouvoir une francophonie économique et les intérêts de ses pays-membres (45) devant l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.). Qu'il existe d'autres associations de pays francophones : (C.E.M.A.C.) continent d'Afrique centrale, (C.E.D.E.A.O.) Afrique de l'Ouest. Opérateur principal (A.I.F.). Elle regroupe 49 états et gouvernements (voir le Journal de Montréal du mercredi, 15 novembre 2000, page 11), et la population qu'ils représentent ainsi que la population mondiale française.
- Que l'histoire du peuple québécois français et ses racines soit enseignée dans les écoles de la 3^e année scolaire (primaire), ceci au plus tôt. Que la revanche des berceaux par les conquérants après la conquête de la colonie française et son impact sur la francophonie soient inclus au programme.
- Que soit donné un cours sur la social démocratie dès la 5^e année scolaire, exemple : Charte des droits et libertés des Nations Unies, droit international, syndrome de Stockholm. (Syndrome de la femme violente) (qui prend pour son bourreau et défend sa cause), (syndrome du conquérant et du conquis), ses impacts, régime présidentiel, régime de premier ministre, etc.